



Conseil local FCPE de SAINTES

**Motion du Conseil local FCPE de Saintes
avec le soutien de la FSU**

**« Non à la fermeture du Centre d'Information
et d'Orientation de Saintes »**



Conseil d'Administration du LGT Palissy – 28 mars 2023

Dans le cadre de la mise en application d'une « carte cible » nationale, réduite pour l'académie de Poitiers à seulement 12 Centres d'Information et d'Orientation (CIO), et pour le département de la Charente-Maritime à seulement 4 CIO, le Rectorat travaille à la suppression de deux CIO dans notre département ; en 10 ans 5 CIO auront été supprimés dans toute l'académie. Ce désengagement massif est déplorable et porte grandement préjudice à notre jeunesse, d'autant que les enjeux autour de l'orientation n'ont cessé de se renforcer. C'est dans ce cadre que nous apprenons, en ce mois de mars 2023, qu'un processus impliquant la fermeture du CIO de Saintes, 2^e ville du département, est engagé. Le Conseil local FCPE de Saintes manifeste son opposition claire et ferme à une telle fermeture.

Nous avons déjà fait le constat, dans une précédente motion, que les heures prévues pour l'orientation des élèves ne sont pas comptées sur une ligne spécifique dans les Dotations Horaires Globales des établissements, mais seulement laissées à des choix locaux venant nécessairement arbitrer entre plusieurs dispositifs à financer en heures. Avec cette abstention de prise en compte dans les Dotations Horaires Globales, les parents et les élèves sont contraints de porter sur d'autres temps la charge liée à l'information à l'orientation : lorsqu'il s'agit d'un temps scolaire, ceci induit de ne pas assister à certains cours – par exemple pour permettre des immersions –, et lorsqu'il s'agit d'un temps personnel, ceci vient impacter et réduire le temps disponible pour le travail à la maison des élèves ; sans parler de l'impact sur les activités extra-scolaires. Or, des familles nous font savoir qu'elles sont contraintes à renoncer à des participations à des Journées Portes Ouvertes d'établissement de l'enseignement supérieur, lorsqu'elles voient leur enfant être confronté à un cumul de devoirs, d'évaluations ou de révisions, puisque le travail personnel et des actions pourtant nécessaires à la préparation de l'orientation se trouvent être mis en concurrence sur le même temps de l'élève. C'est alors que de tels constats sont posés que nous apprenons une nouvelle dégradation du service public de l'orientation, avec des fermetures de CIO, dont ceux de Royan et de Saintes. Les parents d'élèves ne peuvent accepter de tels choix, qui se font au détriment de la jeunesse.

Nous refusons en outre d'entrer dans une logique de mise en concurrence des implantations, qui conduirait à placer des acteurs en position de devoir choisir d'abandonner les jeunes de telle ou telle ville ou bassin de vie pour continuer à proposer un service à ceux d'autres villes ou bassins de vie : les jeunes des villes et bassins de vie de Royan, Saintes, Saint-Jean-d'Angély doivent pouvoir continuer à disposer dans leur ville respective d'un CIO accessible, relevant du service public, pour répondre à leurs besoins de conseils en orientation et préparer leur avenir.

Un CIO dûment implanté permet aux Psychologues de l'Éducation nationale d'accueillir un public élargi par rapport à celui des permanences tenues dans les établissements publics du Secondaire. De très nombreux consultants sont ainsi accueillis au CIO de Saintes, qui est central sur le plan géographique. Sa fermeture obligerait les familles et les élèves à se rendre au CIO de Saint-Jean-d'Angély et beaucoup seront contraints de renoncer à faire le trajet à cause de l'éloignement et du coût en carburant.

Nous disons clairement et fermement « Non » à la fermeture du CIO de Saintes.